

AMÉLIORER VOTRE LOGEMENT GRÂCE AUX AIDES DE L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT !

L'Agglomération du Puy-en-Velay, l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), Action Logement Services et la Ville du Puy-en-Velay ont renouvelé leur partenariat pour favoriser la rénovation de l'habitat, avec le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) jusqu'en 2024. Cette opération mobilise 635 600€ de l'Anah, 784 500 € de la communauté d'agglomération, soit plus de 4 millions d'euros d'aides aux propriétaires sur les 4 années à venir.

Profitez dès aujourd'hui, des aides pour rénover votre logement ! L'OPAH, c'est quoi ?

Un coup de pouce financier donné aux propriétaires privés bailleurs ou occupants qui souhaitent engager des travaux de réhabilitation sur leur logement (sous réserve de remplir certaines conditions).

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS :

- Amélioration des performances énergétiques,
- Adaptation du logement à la perte de mobilité due au vieillissement ou au handicap,
- Résorption du mal-logement en rendant les logements décents,
- Réduction de la vacance et mise sur le marché de nouveaux logements

COMMENT ÇA MARCHE ?

Une équipe technique est mise à disposition gratuitement et sans engagement de tous les propriétaires pour les conseiller et les accompagner au montage des dossiers de demande de subventions :

Vous êtes intéressé ? Contactez la Société Publique Locale du Velay (SPL) 04 71 02 52 52 contactopah@splvelay.fr



CAMPAGNE DE VACCINATION COVID

Aujourd'hui, la vaccination représente un espoir pour que chacun puisse se protéger et pour protéger l'ensemble de la population. C'est la voie la plus prometteuse pour sortir enfin des confinements locaux démoralisants, épuisants.

La démarche initiée par la mairie en lien avec le CCAS pour recenser les personnes volontaires de plus de 75 ans pour se faire vacciner a été une opération fructueuse.

La mairie a assuré et assure toujours un relais efficace avec notre centre de vaccination local Emile Roux pour la prise de RDV.

En effet, 85 % des personnes contactées ont profité de cette opportunité pour se faire inscrire auprès de la commune.

Cependant, le rappel de la part du centre de vaccination peut paraître, pour certaines personnes, un peu long.

Prenez soin de vous et de vos proches !

Agglo le PUY en VELAY CTD

NOUVELLE COLLECTE DES CAPSULES NESPRESSO
uniquement !

sur les 4 déchèteries

SANSSAC-L'ÉGLISE | LE PUY-EN-VELAY | SAINT-GERMAIN-LAPRADE | POLIGNAC

+ 8 points de collecte

VELAY MUSIQUE 2 Av. de la Cathédrale 43000 Le Puy-en-Velay	PRESSING ST JEAN 12 Rue Saint-Jean 43000 Le Puy-en-Velay	PRESSING SS Rue de la République 43000 Le Puy-en-Velay	PROXI 1 Rue de l'Europe 43000 Le Puy-en-Velay
NET AND CO 27 Bd Maréchal Joffre 43000 Le Puy-en-Velay	FRANCI PARE BRISE 5 Cde de l'Industrie 43000 Bories-Charenton	WELL 14 Av. Charles Dupuy 43000 Bories-Charenton	COCCIMARKET Route du Puy 43000 Solignac-sur-Loire

Mairie Sanssac L'Eglise Horaires Menu Contact

Initiative locale.

Commune de Sanssac L'Eglise.

La municipalité de Sanssac L'Eglise est heureuse de vous accueillir sur son site internet. Elle va le faire évoluer en tenant compte de vos besoins et de vos aspirations pour être au plus près de vos préoccupations en tant qu'habitant et citoyen de la commune et de ses hameaux avoisinants.

Coyac / Driaudes / Eyssac / Farreyrolles / Les Vignes / Le Zouave / Lonnac / Mazeyrac / Vourzac.

COURSE D'ORIENTATION.

L'association Buena Onda a organisé une course d'orientation le samedi 13 Mars à laquelle quelques familles ont participé tout en respectant les règles sanitaires.

Le jour de ce type d'événement, merci aux promeneurs de ne pas enlever les balises prévues à cet effet et qui sont récupérées une fois l'épreuve terminée.

Si l'envie vous prend de faire un geste pour l'environnement profitez en pour ramasser tous les débris de plastiques, il y en a suffisamment dans la nature pour satisfaire votre dévouement !



SOYEZ LES PREMIERS ALERTÉS, TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION POUR ÊTRE INFORMÉ EN TEMPS RÉEL



PANNEAUPOCKET
Informe et Alerte les habitants

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ DE VOTRE COMMUNE SUR NOTRE SITE INTERNET
[HTTPS://WWW.SANSSACLEGLISE.FR](https://www.sanssacleglise.fr)

Ne pas jeter sur la voie publique



Bulletin Express N° 3 | Avril 2021.

Commune de SANSSAC L'ÉGLISE
Au cœur du Pays du Feu

Coyac / Driaudes / Eyssac
Farreyrolles / Les Vignes / Le Zouave
Lonnac / Mezeyrac / Vourzac.

ECOLE Michel Pignol

ECOLE LABEL NUMÉRIQUE

COVID : VACCINATION SUR LA COMMUNE

@Photo Eveil - Montage Joseph Boyer

Entre mauvaise et bonne nouvelles. !

par Jean Yves BERAUD Maire de Sanssac L'Eglise.

Notre petite commune a été ballotée en ce début d'année entre une mauvaise nouvelle : la suppression d'une classe dans notre école, et une bonne : la mairie. Place d'abord à l'amertume : alors que le ministre lui-même nous a écrit pour nous féliciter de notre dynamisme autour du projet d'école numérique, l'Inspection Académique nous a supprimé une de nos 5 classes. Et ce, malgré les discours et promesses tenus devant les parlementaires par les ministres.

Nous n'avons même pas pu faire entendre nos arguments, n'ayant eu comme interlocuteur que des agents non décideurs et muselés. Mais les parents d'élèves, avec le concours du Conseil Municipal dans son entier, n'ont peut-être pas dit leur dernier mot.

Et, malgré les entraves que nous dressent l'Inspection d'Académie, nous continuerons à agir pour que dans notre école se forment des enfants prêts à devenir des jeunes gens et jeunes filles et bientôt des adultes qui seront ouverts au monde, à l'aise avec les nouvelles technologies, des hommes et des femmes garants de l'avenir de notre planète terre, des citoyen-ne-s averti-e-s et tolérant-e-s. C'est le défi quotidien des enseignants, des personnels communaux, du Conseil Municipal, mais aussi de chacun et chacune des habitants de Sanssac, car l'avenir des enfants est notre devoir et notre bien communs.

N'hésitez pas alors à inscrire vos enfants dans cette école : elle a besoin d'eux et vous avez besoin d'elle.

Et la bonne nouvelle ? Le conseil, après avoir pris acte de la faisabilité de la réimplantation de la mairie sur la place du village, a acté le schéma de lancement du projet dans sa phase conception que sont les travaux d'architecte, en lien avec nos capacités financières : nous ne franchirons les étapes qu'au fur et à mesure du confortement ou des décisions d'octroi des subventions. La période qui s'ouvre avec les élections départementales et régionales ne permet pas que les majorités actuelles s'engagent pour les majorités futures. Mais d'un autre côté, personne n'entend rester passif alors qu'il y a lieu de dynamiser l'économie mise à mal par la crise COVID. Nous entendons bien nous inscrire dans cette dynamique et ne pas rester sur le quai à regarder passer le train de la relance.

Et notre première destination est de trouver un architecte qui réponde à nos souhaits, et en deuxième étape de déposer à l'automne le permis de construire sur un projet qui aura été approuvé en Conseil. La suite s'éclairera au troisième trimestre en fonction des subventions.

La lecture de ce Bulletin Express vous montrera qu'il s'est encore passé plein de choses à Sanssac, et que d'autres chantiers vont s'ouvrir.

Alors bonne lecture.

Qr Code à scanner pour l'accès à notre site internet [sanssacleglise.fr](https://www.sanssacleglise.fr)



NOS EMPLOYÉS MUNICIPAUX AU PIED DU MUR !



Un petit clin d'œil à nos employés municipaux Gilles et Lucas qui posent fièrement devant une de leurs nombreuses activités pour rendre notre commune plus agréable. Pendant qu'ailleurs Serge réhabilite les conteneurs à poubelles...

Bon courage à eux !



MARPA « LA MUSETTE » À LOUDES.

Vous êtes seul(e) ou en couple, confronté(e) à la solitude ou en perte d'autonomie, pensez à la MARPA de Loudes.

Des logements à meubler pour se sentir comme chez soi sont disponibles.

Un service de restauration, de lingerie, des animations sont proposés.

C'est aussi une présence du personnel 24h/24h, 7 jours/7.

N'hésitez pas à contacter Mme GRANGEON, Directrice, au 04 71 08 04 45 ou passez en mairie récupérer une plaquette de présentation.



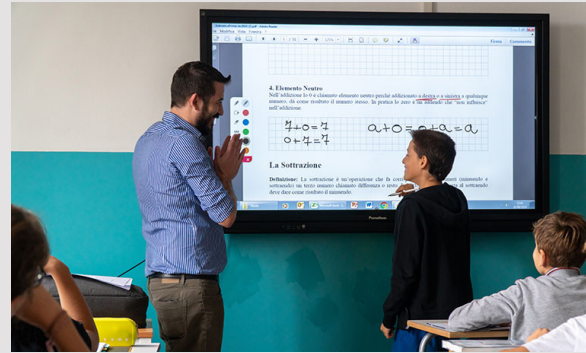
COURSE PÉDESTRE DE VOURZAC ANNULÉE



Pour la 2ème année consécutive l'association au fil du vourzac a décidé d'annuler la course pédestre et la marche prévues le dimanche 9 mai 2021.

Les conditions sanitaires étant toujours aussi instables (état d'urgence prévu jusqu'au 1er juin 2021) nous ne pouvons nous permettre de pérenniser cette manifestation tout en assurant la sécurité des participants, c'est pourquoi le bureau a pris la décision de ne pas organiser la 20ème édition des 10 kms de vourzac. Toutefois les personnes désirant courir à vourzac trouveront le plan sur le site de l'association : aufildivourzac.fr

PROJET LABEL ECOLE NUMERIQUE 2020



Lorsque le 5 Juin 2020, Cécile GODCHAUX, Directrice de l'École Michel PIGNOL nous a envoyé un email en nous indiquant qu'elle avait été informée d'un appel à projet LABEL ECOLE NUMÉRIQUE 2020 avec des possibilités de subventions, à condition que le dossier soit complété pour la date butoir du 3 juillet, il ne nous restait que quelques jours pour y participer et y prétendre !

A cela, il faut ajouter que nous étions des «jeunes» élus tout neufs et que nous n'avions pas forcément l'habitude de manier ce genre de dossier. C'est donc avec beaucoup d'abnégation et sans trop croire à une issue positive que nous nous sommes investis, néanmoins sans ménagement, dans la construction de ce projet. A notre grand soulagement et avec l'aide de la directrice de l'école et de l'enseignant pour les ressources et les usages numériques de l'Education Nationale, le dossier signé du maire fut déposé le 30 juin 2020, deux jours avant la date limite !

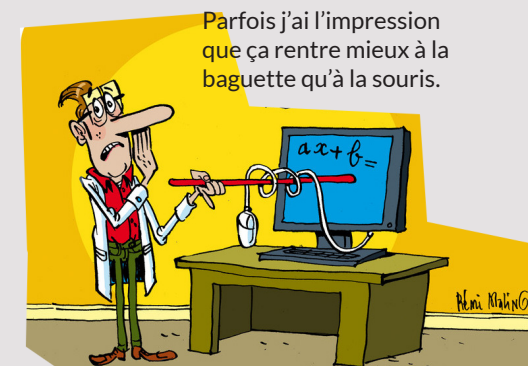
Autour d'un projet pédagogique éducatif innovant construit en collaboration avec l'école et des objectifs bien ciblés, ce dernier vise l'acquisition d'un ordinateur, d'un écran tactile et d'une borne wifi par classe, d'un pack visio conférence. Le montant total du devis de cet équipement étant de 17 000€. Reste donc 10000€ à la charge de la commune compte tenu que la subvention de l'État doit couvrir 50 % de la dépense engagée pour chaque école, cette subvention étant plafonnée à 7000€.

C'est donc avec une grande satisfaction que le 10 décembre 2020, nous avons apprécié le courrier de l'Inspection Académique nous informant que notre école avait été retenue. Du coup, il était intéressant d'approfondir un peu plus les conditions

d'éligibilité et le nombre d'établissements concernés. Le résultat de nos recherches montre que depuis 2015, date à laquelle l'état a décidé d'améliorer le numérique dans les écoles, 3 écoles avaient été retenues en Haute-Loire sur le projet 2015, 6 écoles sur le projet 2017, 15 écoles sur celui de 2018 et 26 écoles sur celui de 2020, notre projet. Au total, ce sont donc 50 écoles sur la Haute-Loire qui ont bénéficié de ces différents appels à projet. Cela représente 20 % des établissements du premier degré en Haute-Loire (50 sur 247). Ce pourcentage est le même au niveau national puisque ce sont 11070 écoles sur 51623 écoles du premier degré qui ont bénéficié des différents plans numériques. Cette comparaison montre qu'à la suite des différents projets entre 2015 et 2020, il y a eu un rééquilibrage aboutissant à une égalité de traitement.

La seule ombre à ce tableau encourageant est l'annonce, dernièrement, par l'Inspectrice Académique d'une fermeture de classe dans notre école. Nous persistons à penser que la fermeture de cette classe est un message paradoxal et contraire aux encouragements et félicitations que nous avons reçus de la part du Ministre Jean Michel BLANQUER..

En conclusion, que nous soyons pour ou contre le numérique, il est cependant évident que nous ne pouvons pas faire sans. Et, comme toute nouvelle découverte, il peut être le meilleur comme le pire, tout dépend de son utilisation. La commune de Sanssac L'Eglise s'efforce de faire en sorte de donner les moyens à ses élèves pour qu'ils deviennent demain des citoyens responsables prêts à l'affronter.



Voir le dossier complet sur notre site internet : sanssacleglise.fr

LE RELAIS POSTAL EST DE RETOUR !!

Besoin de timbres, d'enveloppes, de recommandés, de déposer ou de retirer un colis, rendez-vous chez Mickael « Au petit Marché ». Celui-ci assure aussi un service de paiement de proximité : impôts, eau, amendes ...



Ici, retirez
et déposez
Vos colis



NOUVEAUTE :

RELAIS
PICKUP..

ALERTE AUX INCIVILITÉS !

Régulièrement nous alertons sur les gestes d'incivilité que malheureusement nous voyons continuer et dont l'actualité nous a montré que nous avons frôlé la catastrophe sur la commune.

Après l'intervention des pompiers il est bon de rappeler que du 1er mars au 31 mai de chaque année il est interdit de procéder à un écobuage à moins de 200 m de bois, forêts, plantations, landes ou maquis sans autorisation. Ce brûlage concerne la destruction par le feu de landes, de broussailles ou friches dans un but agricole ou pastoral mais aussi l'élimination des rémanents de coupe, de la végétation de talus, accotements, fossés, etc.

Cette interdiction s'applique aux propriétaires, aux ayants-droit et à toute personne qui risque une contravention de 4ème classe, voire de 3ème classe dont les montants respectifs vont de 150€ à 450€. De plus les collectivités et services de secours peuvent réclamer le remboursement des frais d'intervention.

Entre ces deux dates la demande d'écobuage doit se faire en mairie au moins 15 jours à l'avance, et après obtention de l'autorisation, l'opération doit être signalée 48 heures avant. Outre les prescriptions fixées par le maire, le brûlage des végétaux est soumis à des mesures préventives.

Certains ont aussi pour habitude d'éliminer leurs déchets par cette méthode de brûlage. Il est bon de rappeler que cette méthode est interdite, même pour éliminer les résidus végétaux du jardin, ainsi que la possession ou le prêt d'incinérateur. Le compostage ménager ou agricole est une alternative pour produire engrais ou paillage et la Communauté d'Agglomération met gratuitement des broyeurs à disposition des intéressés. Les terrains communaux ou sectionaux non plus ne sont pas des dépotoirs ou des lieux de stockage et leur utilisation fait l'objet d'autorisation par la mairie.

Tout ménage, entrepreneur ou agriculteur est responsable de ses déchets jusqu'à leur élimination dans le cadre de la réglementation. Le contrevenant s'expose à de sévères amendes, et en cas de gêne au voisinage et à l'environnement, à des dédommagements prononcés par les tribunaux. Il en est de même pour le non-respect des procédures de collecte des ordures ménagères ou professionnelles.

Un dépôt sauvage à Vourzac a trouvé son auteur dans les 24 heures et a été traité dans le mois et le deuxième, effectué par un artisan avec un camion-benne, est en cours de traitement. En plus de l'amende, de telles opérations effectuées avec un véhicule peuvent amener à la saisie de celui-ci.

Aujourd'hui des services spécialisés assurent l'élimination des déchets par la collecte et par la présence de déchetteries réparties sur le territoire. Les déchetteries sont ouvertes tous les jours et les fréquenter ne demande pas plus d'effort et de carburant que d'aller au supermarché.

TRANSPORT SCOLAIRE À DESTINATION DU PUY.

Beaucoup de parents de collégiens ou lycéens demandaient une modification des horaires de ramassage scolaire en fin de journée. Il est vrai que depuis des années l'organisation scolaire et donc celle des enfants et des familles a changé : fin des cours, absence d'études, activités extra scolaires font que la majorité d'entre eux est libérée pour pouvoir entrer à la maison plus tôt. Certaines lignes disposaient de deux horaires de départ du pôle intermodal (17 h 20 et 18 h 20) et c'est ce premier que n'avait pas le ramassage de Vourzac et qui intéressait pourtant la plupart des familles. Une pétition a donc été lancée par des parents et la demande auprès des services de l'agglomération a été soutenue par le conseil municipal.

Favorablement reçue la modification ne peut toutefois se faire dans l'année scolaire en cours pour des raisons de marche et d'organisation des transporteurs entre ramassages.

A compter donc de la rentrée scolaire 2021/2022 une desserte de Vourzac se fera avec un départ à 17 h 20 du pôle intermodal.

